

19.A1 les Stages en cours études (2019)

17-01-2019

Dernière mise à jour : 17-01-2019

Fiche pratique du Blog46 19.A1 les Stages en cours études (A. Enseignement)

Elaboré par le Blog46 Beauvais, 46 rue Jules Ferry 60000 Beauvais. Tél. 03 44 45 20 07 Web <http://blog46.beauvais.fr> (vous y êtes). Mail public blog46beauvais@gmail.com

A savoir

La fiche pratique 19.A1 les Stages en cours études existe aussi en version PDF

Des conseils pour mieux vous préparer à chercher et effectuer votre stage en cours d'études

Sommaire

- I. Définition
- II. Les types de stages
- III. Objectifs des stages
- IV. Démarches pour recherche de stages
- V. La convention de stage
- VI Important, à savoir
- VII. A ne pas faire
- VIII. Les ressources les outils
- IX. Conclusion

I. Définition

Source wikipedia

http://fr.wikipedia.org/wiki/Stage_en_France

Un stage est le plus souvent une période de formation, d'apprentissage ou de perfectionnement qui dure quelques jours à plusieurs mois dans un lieu approprié :

* en entreprise pour formation initiale ou continue ;

* au collège, au lycée ou au-delà pour se perfectionner ou pour découvrir le monde de l'entreprise.

Du stage au cours de études (pendant la formation initiale)

Dès la classe de troisième, les collégiens doivent effectuer une « séquence d'observation en milieu professionnel ». Cela leur permet de mieux choisir leur orientation scolaire. En raison de la durée très courte, ces stages sont très rarement indemnisés et consistent souvent davantage à observer qu'à travailler effectivement.

D'autres stages sont effectués au cours d'un cursus étudiant. En effet, de nombreux diplômés exigent d'avoir effectué un stage de plusieurs mois en entreprise, dans le domaine concerné. Ces stages sont souvent très importants pour l'étudiant, car ils dirigent souvent leur orientation professionnelle future et peuvent être suivis d'une embauche.

Un stagiaire dans le cadre de la formation initiale n'est pas considéré comme un salarié et n'a pas ses droits (bénéfices de la convention collective, cotisation sociales -retraite, Assedics, Sécurité sociale, congés, exigence d'une rémunération, droits syndicaux).

La législation française précise qu'une convention doit être signée entre l'organisme d'accueil, le stagiaire, et l'organisme de formation. La durée doit être au maximum de six mois. Il n'y a pas de durée minimum. Pour des stages d'une durée de deux mois ou plus, le stagiaire reçoit une « gratification » (voir paragraphe suivant).

Le stage ne doit pas être fait pour remplacer un salarié en cas d'absence, de suspension de son contrat de travail ou de licenciement, pour exécuter une tâche régulière correspondant à un poste de travail permanent, pour faire face à un accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise, ou pour occuper un emploi saisonnier.

Lors des stages obligatoires conventionnés, la couverture maladie et accident du travail est celle de l'établissement d'enseignement.

Un stage, dont la convention ne serait pas tripartite (signée avec un organisme de formation, ou un organisme agréé), serait considéré par la législation française comme du travail au noir déguisé, et pourrait ouvrir droit à redressements (fiscaux, ou d'organismes sociaux)

L'employeur étant responsable, l'intégralité du droit du travail pourrait être appliqué à un stage sans convention tripartite.

II. Les types de stages

A) Au collège, les stages « découverte des entreprises »

Le stage “séquence d'observation en milieu professionnel” s'effectue souvent au collège en 3ème (parfois en 4ème). Il est obligatoire pour tous les élèves, de courte durée (de 3 à 6 jours selon les collèges en une ou plusieurs périodes).

Il permet de découvrir le monde de l'entreprise, à ce propos, profitez-en pour découvrir plusieurs secteurs de métiers.

Durant le stage, on ne vous demandera pas de réaliser des tâches bien précises. Vous êtes là pour observer.

La convention sur le web <https://www.service-public.fr> lien vers le PDF <ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2003/34/annexe2.pdf>

B) Stages CAP - BEP - Bac Professionnel

Le nom officiel Périodes de formation en milieu professionnel

Lien eduscol <http://eduscol.education.fr/cid47128/pfmp.html>

Tous les diplômés professionnels comportent des périodes obligatoires de formation en milieu professionnel dont la durée varie en fonction du diplôme ou de la spécialité préparée.

D'une durée de 1, 2 ou 3 semaines en 1ère (ou 2ème) année, le stage permet aux élèves de découvrir les réalités du monde du travail.

Une attestation précisant la nature et la durée du stage effectué sera jointe au livret scolaire en fin de cycle de formation.

Le stage doit faire l'objet d'une convention entre l'établissement fréquenté par l'élève et les entreprises d'accueil. Cette convention est établie conformément aux dispositions en vigueur.

* Quand il est en entreprise, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié.

* L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent plusieurs visites au cours du(des) stage(s).

La convention sur le web <http://bit.ly/2eAv74z>

C) Stage d'application BTS

Le stage d'application s'effectue au lycée et à l'université. Il est de 12 semaines pour le B.T.S. (Brevet de Technicien Supérieur). 6 semaines en 1ère année, souvent en fin d'année, et 6 semaines en deuxième année, vers la mi-octobre.

Le stage est obligatoire, si vous ne trouvez pas de stage, vous ne pouvez pas passer votre examen à la fin de l'année.

Il donne lieu à une évaluation et une note qui sera prise en compte pour l'obtention du diplôme.

D) Autres stages au cours d'études

Stages obligatoires des écoles ingénieurs, depuis de nombreuses années le stage obligatoire des écoles d'ingénieur fait partie intégrante du projet professionnel de l'ingénieur.

Ils varient en fonction des établissements.

Concernant les personnes en SEGPA... infos ici <http://bit.ly/2eNv6rT>

III. Objectif des stages

Bien comprendre les objectifs des stages pour mieux comprendre leurs utilités.

Entreprises

- découvrir le monde de l'entreprise, des services publics, du secteur associatif ou des collectivités locales,
- vérifier vos motivations pour le(s) métier(s) ou la branche de métiers,
- avoir une expérience professionnelle valorisante,
- améliorer votre communication avec des professionnels (en interne et externe),

Personnelles

- être plus autonome, plus réactif, plus au goût du jour
- réaliser différentes démarches administratives typées recherche d'emploi,;
- mettre en pratique vos connaissances.

IV. La démarche/ pour la recherche de stages

Quelques techniques et pistes pour dénicher le stage en entreprises...

Quelques conseils

- cibler votre secteur qui correspond à vos attentes,
- choisir la nature du stage,
- contacter les entreprises (par téléphone, par internet ou directement sur place) pour connaître le nom du responsable de recrutement, ainsi que le nom du service,
- écrire aux entreprises 3 mois avant la date du stage,
- envoyer une dizaine de lettres au début et attendre les réponses,
- rédiger CV et lettre de motivation avec le plus grand soin (1 CV et une bonne lettre de motivation ne se réalise pas en 10 min),
- Sachez qu'il est possible de faire un CV au Blog46 de beauvais. Conditions être Beauvaisiens, moins de 26 ans, délai une journée, 1 CV par personne.
- relancer par téléphone les contacts n'ayant pas encore répondu.

Voir aussi les fiches pratiques infos jeunesse du Blog46 sur la recherche d'emploi comme la Lettre de motivation su Le CV etc.

Recherche sur le web (sélection)

Concernant les stages de haut niveau (bac et plus) il existe de nombreux sites web dédiés aux stages étudiants voir tout en bas.

V. La convention de stage

Vous avez trouvé le stage de vos rêves il est temps de remplir la convention de stage.

Tout stage doit comporter une convention collective en plusieurs exemplaires. Elle doit être signée par l'étudiant, le chef d'entreprise ainsi que le proviseur du lycée ou de l'université.

La convention collective remplace le contrat de travail. Son but principal est de protéger l'étudiant contre les risques d'accidents et elle précise un certain nombre de règles (voir ci-dessous) :

- nom et adresse de l'entreprise (association, organisme public, collectivité...),
- nom et adresse du lycée d'origine,
- objectifs du stage,
- dates du stage ainsi que sa durée,
- le nombre d'heures maximum pour le lycéen, horaires de présence parfois.

VI. Important, à savoir L’entretien

Généralement un entretien est effectué avant la date d’entrée dans le stage.

- Montrer vos motivations le jour de l’entretien, expliquer bien le but de votre stage, documenter-vous sur l’entreprise (effectif, activité etc.),
- Viser plutôt les P.M.E. (une P.M.E prendra plus facilement des stagiaires)

A savoir

Si vous avez plusieurs réponses positives, ne vous jeter pas à l’eau, réfléchissez et choisissez l’entreprise qui vous convienne le mieux.

Il est toujours possible de démissionner si vous travailler dans une très mauvaise ambiance ainsi que de très mauvaise conditions de travail. Par contre à charge pour vous de recommencer les démarches pour effectuer complètement votre stage obligatoire.

Prendre contact avec les entreprises le plus tôt possible pour vous assurer plus de réussites (3 mois à l’avance est une bonne date).

Voir aussi la fiche pratique infojeunesse du Blog46 19.C3 Réussir l’entretien professionnel et 19.C4 relance téléphonique

VII. A ne pas faire...

Évitez de faire tout et n’importe quoi ...

- Envoyer votre candidature 2 semaines avant la date de démarrage du stage, alors imaginez une demande la veille pour le lendemain. Insuccès assuré...
- Démarcher sur place mais arriver sans aucune convention de formation (ou lettre de pré-accord de formation) ou sans savoir précisément les dates d’entrée et sortie, ni le thème du stage.
- Ecrire à tout type d’entreprise au hasard, démarcher à contrecœur (on vous demande l’exact inverse)
- Avoir un CV et une lettre de motivation approximatifs, mal réalisés et ne correspondant pas aux secteurs contactés (fréquent et improductif),
- S’adresser aux entreprises sans connaître le nom du responsable du recrutement ou à défaut de connaître le nom du recruteur, connaître les rouages du fonctionnement de l’itinéraire du recrutement (sur place ou à l’extérieur), exemple proposer un stage alors que l’établissement est fermé...
- Confondre société du secteur privé, association, organismes publics et collectivités locales (très mal vu) utiliser le mot ‘société’ pour une ‘collectivité locale’
- Arriver le jour de l’entretien sans avoir des renseignements sur l’entreprise ou le métier (pas de temps à perdre avec ‘les touristes’), la recherche d’infos fait aussi partie de la motivation générale
- Venir dans l’entreprise en jogging basket mains dans les poches (pas besoin de faire un dessin)...

VIII. Les ressources, les outils

Ressources Blog46 Beauvais et Ville de Beauvais

Toute la documentation du CIDJ et CRIJ du Blog46, les outils recherche d'emploi, la presse, le web...

- Fiches pratiques info jeunesse du Blog46 Beauvais particulièrement la série 'Techniques de Recherche d'emploi';

- Ces fiches sont disponibles sur place (voir adresse ci-dessous) ou sur le <http://blog46.beauvais.fr> (vous y êtes) rubrique Dossiers et Fiches pratiques (menu du haut) lien direct <https://bit.ly/2FwzED8>

- venez discuter avec l'animateur chargé Mobilité en relation avec les professionnels de l'insertion du Blog46

- le web <http://emploi.beauvais.fr> choix stages et/ou alternances

Sur le Web (sélections)

Information sur les stages

Wikipedia <http://fr.wikipedia.org/wiki/Stage>

<https://www.monstageenligne.fr/> avec Onisep

Sites spécialisés sur les stages étudiants

Onisep <https://etudiants.monstageenligne.fr/>

Letudiant <http://www.letudiant.fr/jobsstages.html>

Studyrama <http://www.studyrama.com/stages-emploi.html>

Keljob <http://www.kelstage.com>

avec le Parisien <http://www.parisetudiant.com/etudes/jobs-stages.php>

Directetudiant <http://www.directetudiant.com>

Aidostage <http://www.aidostage.com>

Kap's stages <http://www.kapstages.com>

Sélection de sites par Le Parisien dans la rub <http://etudiant.aujourd'hui.fr/etudiant/> lien direct <http://is.gd/84kbv>

<http://www.cidj.com/offres-de-stage> : offres de stages de Pôle Emploi et du CIDJ et aussi <http://www.cidj.com/trouver-un-stage> : offres de stages en France et à l'étranger

www.iquesta.com 1er Emploi et Stage sur Internet

Crij Hauts de France

<http://www.crij-hdf.fr/guide-pratique-stages-etudiants/>
IX. Conclusion

Sortir de la routine de l'établissement scolaire est souvent très bénéfique... Avec de l'organisation, du sérieux et de la motivation, vous trouverez un stage et peut-être un métier...

Blog46 (Ville de Beauvais) - <http://blog46.beauvais.fr> - jobsdete.c.la - Janvier 2019©